

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du 17 septembre 2008**

Présents : H. André, E. Dacquay, N. Dosme, S. Gout, I. Harlé (Syndic), F. Hermel, S. Hoflack (Présidente), O. Warnery

Absent excusé Y. Morvan

Absents: H. Dos Santos, D. Gastebois

**Organisation de la Commission Règlement :** Dans un souci d'efficacité Serge Gout a été nommé, à l'unanimité des votants, Président de la commission. Cette commission commencera par se réunir le 20 septembre pour exploiter les remarques qui ont été faites sur la première version du règlement. Une mention particulière à Alain Lompech qui a fait une étude détaillée et exhaustive des manques et erreurs de cette version, nous l'en remercions vivement et souhaitons qu'il accepte de revoir les nouvelles versions avec autant de soin et d'acuité.

Au fur et à mesure de la constitution de la nouvelle version du règlement des "BP Infos " seront édités pour présenter les articles passibles de discussion (c'est-à-dire les points qui ne sont pas strictement légaux) et susciter ainsi des remarques constructives.

**Orientations de la Commission Espaces Verts :** gestion avec ou sans traitements phytosanitaires ??? La Commission Espaces Verts attendra que la municipalité ait expérimenté les diverses alternatives possibles et puisse la conseiller en connaissance de cause. Un état des lieux des élagages à faire va être réalisé par l'entreprise Projardins. Le devis sera présenté à la prochaine AG.

**Rubriques du prochain Bois Persan Infos :** état de la comptabilité, ravalement de l'immeuble, élagages prévus, état de la mise en conformité du Règlement de Copropriété, litige Mobs/mairie d'Orsay.

**Commission Immeuble :** 3 appels d'offre ont été faits (Entreprises Marteau, Corus et Projimat) pour la réalisation du ravalement et des travaux de maçonnerie qui doivent être réalisés en parallèle (fissures - scellements des gardes-corps, etc...)

Lorsque les 3 devis seront reçus, une réunion des copropriétaires de l'immeuble sera organisée pour le choix de l'entrepreneur. L'objectif est d'être en mesure de présenter le projet finalisé à la prochaine AG.

**Comptabilité et appel de fonds :** Les décisions de la dernière AG n'ayant pas été contestées dans les délais légaux auprès des instances appropriées, le cabinet FRABAT est légalement chargé de notre comptabilité. Il ne manque actuellement que quelques fichiers encore détenus par le cabinet BECCA pour que les comptes de l'année 2007 puissent être clôturés par le cabinet FRABAT.

Par distraction ou par opposition à la décision de l'AG concernant le cabinet FRABAT, 8 copropriétaires n'ont pas répondu à l'appel de fonds de juillet 2008. La continuité de fonctionnement n'en est pas menacée pour autant !

**Travaux de maçonnerie** concernant la dalle du bassin de retenue, le trottoir en face du 31 allée de Persépolis, et la bouche d'égout allée de Tisfoune : Les demandes de

devis vont être réactivées, après plusieurs rendez-vous non honorés par les sociétés contactées.

**Information sur le transfert Eau Incendie :** La lyonnaise des Eaux semble ne pas avoir reçu le courrier du Syndic du 26 juin. Nouveau courrier à envoyer avec la facture refusée.

**Litige Mobs/Mairie d'Orsay/Hoflack :** Guy Mobs, propriétaire d'un 4 pièces dont la terrasse a été fermée, puis agrandie, il y a quelques années (1 allée de Chiraz), a présenté début juillet 2008 au Tribunal Administratif de Versailles un recours contre le permis de construire délivré le 26 juin 2008 par la mairie d'Orsay à Alexandre Hoflack, pour la fermeture de sa terrasse. Les principales « raisons » invoquées sont le non respect du POS et du SHON et une rupture de pente du toit. M. Mobs s'autorise de conclure que la résolution votée lors de l'AG du 31 mai 2008 n'a aucune valeur. On s'interroge sur les conséquences d'un tel recours sur les fermetures futures de F4 si Guy Mobs obtient gain de cause...

**Prochaines réunions :**  
**Mardi 14 octobre**  
**Mercredi 19 novembre**  
**Mercredi 10 décembre**